



## Addictions chez GETRAG à Bordeaux

BILBAO 9 juin 2017

Docteur Henriette Jakubiec  
Médecin du travail





**Usine de Blanquefort – ouverte en 1976**

Depuis le 1<sup>er</sup> février 2001, site de GETRAG FORD Transmissions

Superficie couverte de 60 400 m<sup>2</sup>

Production de transmissions manuelles

Effectif (31.12.15) 822 personnes

Volume expédition 2015 494 122 transmissions

Chiffre d'affaires 2015 216,4 millions EUR



Tabac

Alcool

Cannabis

Autres addictions

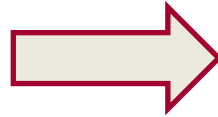


## Contexte clair:

Code du travail très clair:  
il est interdit de fumer  
dans les lieux clos et  
couverts

Sécurité sociale: prise en  
charge 50 euros/an pour  
les substituts nicotiques

Campagne anti-tabac,  
tabac-info-service...



## Réaction de l'entreprise

Interdiction de fumer totale, y  
compris dans les lieux non clos

Mutuelle d'entreprise: prise en  
charge 100 euros/an pour les  
substituts nicotinique

2 campagnes d'aide à l'arrêt du  
tabac

- 1<sup>ère</sup> campagne en 2007
- 2<sup>ème</sup> campagne en 2011

## COPIL de fumeurs

Consultations d'addictologie  
collectives et individuelles  
1/semaine/1 mois  
Puis 2/semaine/3 mois  
Puis 1 mois AP



**UNE DEVISE :**  
**«JE CHOISIS LE PLAISIR»**

Soutenu par la Direction, le CE, le CHSCT, les anciens fumeurs  
Avec les moyens de communication de l'usine (1/2h sécurité, affichage...)  
Soutenue par l'ANPAA (Dr Fleury, Dr Fossoux)  
S'est déroulée de décembre 2011 à mai 2012

Un an plus tard:  
**46% de réussite**

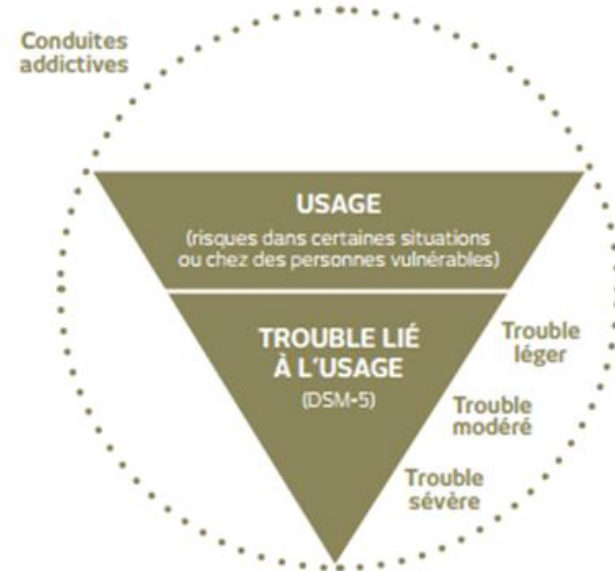
Sans compter  
l'effet boule de  
neige

## Contexte beaucoup moins clair

- Le code du travail
  - Interdit à toute personne en état d'ivresse d'entrer ou de séjourner dans l'entreprise
  - Mais autorise le vin la bière et le poiré
  - Autorise les alcootests sur les seuls postes à risque
- Effets à retardement
- Comment interpréter les signes?
- Nous sommes tous consommateurs
- On est à Bordeaux, on fête le vin
- Où est la frontière?



## Ce n'est pas l'usage, c'est l'abus qui est interdit





## Contexte beaucoup moins clair

- Le code du travail
  - Interdit à toute personne en état d'ivresse d'entrer ou de séjourner dans l'entreprise
  - Mais autorise le vin la bière et le poiré
  - Autorise les alcootests sur les seuls postes à risque
- Effets à retardement
- Comment interpréter les signes?
- Nous sommes tous consommateurs
- On est à Bordeaux, on fête le vin
- Où est la frontière?



## Réaction de l'entreprise

- Règlement intérieur
  - Interdit l'introduction et la consommation d'alcool dans l'entreprise
  - Définit les postes à risque
  - S'équipe d'alcootests
- Information/formation de l'encadrement: fiches pratiques, Conduites à tenir/alcoolisation
  - aigüe: orientation médicale mais ouvre la voie à une réaction de la DRH (si problématique sécurité et si éthylotest +)
  - Chronique: pas de jugement moral, mais l'employeur a une obligation de sécurité et un rôle citoyen d'aide aux individus, conseils et pièges (ex: fixer une conso raisonnable), interaction avec le service médical



- Présence quotidienne du service médical: médecin/infirmières
- Confiance exprimée envers le service médical du site
  
- Prévention: questionnaire, repérage précoce et intervention brève (RPIB)...
- Dépistage: examen clinique au moins annuel, prise de sang
- Prise en charge: entretiens motivationnels, liaisons médicalisées
- Maintien du lien pendant les arrêts maladie, préparation de la reprise
- Soutien à la reprise/alcootests

## Contexte encore moins clair

- Substance illicite DONC rien dans le code du travail
- Mais largement consommée
- Bonne réputation « drogue douce », « écologique »
- Population jeune...et réactivation des anciens comportements adolescents
- Pas de campagne de prévention très lisible
- Pas de tests de dépistage fiable



## Réaction de l'entreprise

- Règlement intérieur: « interdiction de l'introduction de stupéfiants ou toute substance psycho-active interdite par la loi »
- Information/formation de l'encadrement: débanalisation de la substance
- Bandelettes urinaires au service médical uniquement comme support à l'entretien motivationnel



Suspicion, manque  
d'info

## Autres substances (≠BZD)



# N'hésitez pas à prendre contact



**GETRAG**

Docteur Henriette JAKUBIEC  
05 57 53 52 69  
Henriette.Jakubiec@magna.com



MAGNA

GETRAG

**HOME**  
OF TRANSMISSIONS